



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240403-D-2024-21-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**

## Conseil Municipal du 3 avril 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/21

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 15  
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence  
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN,  
Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Jean  
DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON.  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

### **OBJET : ÉTUDE SURVEILLÉE – ACTUALISATION DU TARIF**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° D/2022/33 du Conseil Municipal du 7 juin 2022 fixant le tarif de l'étude  
surveillée,

Considérant l'avis favorable de la commission Enfance et Education en date du 27 février 2024  
à la proposition de réévaluation des tarifs de l'étude surveillée de 7,8%,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la tarification suivante :

	Etude surveillée
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Tarif (en euros)
de 0 à 600	1,65
de 601 à 800	
de 801 à 1110	
de 1111 à 1600	
de 1601 à 3200	
à partir de 3201	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



Le Secrétaire de Séance

André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16.04.2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16.04.2024.